

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE

COMMERCE & LITTÉRAIRE

Imprime et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.

No 207

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 6 AOUT 1830

Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'un franc par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 4 AOUT.

Le courrier d'hier a apporté les journaux de N. York du 13 juillet; ils contiennent des nouvelles de Londres du 9, et de Liverpool du 9 juin dernier, reçues par le *Salem*, venant de cette dernière ville. Nous nous hâtons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les détails les plus intéressants.

Il paraît que le *ross-buff* dont nous parlions l'autre jour, sera le dernier qu'aura mangé S. M. B.; les dernières nouvelles de Windsor sont des plus alarmantes, si tant est que la mort d'un roi puisse être un événement bien alarmant. Voici ce qu'on écrit de cette résidence royale à la date du 8 juin:

Windsor, 8 juin, à 2 heures du matin.
"Sa majesté est encore en vie, mais la situation déplorable à laquelle elle se réduit, prouve qu'on doit d'un instant à l'autre s'attendre à lui voir terminer son règne terrestre."

Les rapports contenus dans le *Times*, le *Courier*, le *Morning Post* et autres journaux notables, sont de la même teneur, quoique moins frais de quelques heures.

Sir James Mackintosh a obtenu dans la chambre des communes un triomphe notable, l'abolition de la peine de mort pour l'adultère; c'est une vraie conquête de l'humanité sur la législation barbare des temps anciens.

Mais on craint que la motion qui a été faite dans la chambre des communes, ne soit rejetée dans celle des lords. La Porte a conclu le 7 mai, avec les Etats-Unis, un traité de commerce et d'amitié, par lequel l'entrée de la Mer Noire leur est accordée, ainsi que tous les privilèges dont jouissent les nations européennes.

Il y a eu devant Alger un coup de vent violent, durant lequel la corvette anglaise *Rattlamak* a été affalée sur la côte. Deux navires français (nous ignorons de quelle espèce) le *Sylène* et l'*Aventure*, se sont perdus.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 4 juin.

(Lettre à l'éditeur du *Morning Chronicle* de Londres.)

Il y a en France une discussion, dont le résultat doit être important à l'Europe et au monde. Ce n'est pas une dispute d'hommes, mais de principes; ce n'est pas un parti d'ambitieux de places et de mangeurs de taxes, contre un autre, tous deux également indifférents aux contribuables et au public; mais c'est une question de royauté, d'un côté, et de démocratie, de l'autre; de puissance et de force contre l'opinion populaire et la voix d'une nation.

Cette discussion finira par la triomphe du peuple, ou par celui de l'hérarchie. Si la bataille est gagnée maintenant par la dernière, il ne faut pas que vous croyiez que la question soit résolue. Non, non, le peuple ne cessera pas de combattre, et croyez-moi, le combatira jusqu'à ce qu'il triomphe. Si le parti royaliste est battu, la monarchie sera virtuellement dissoute, et avant longtemps il pourra y avoir une autre dissolution. C'est dans cet état de choses que nous vivons, et le cours des événements, encore plus rapide que celui des temps, nous entraîne trop vite vers le torrent et la catastrophe. J'ai prévu la rapidité des événements: j'ai prévu le danger, mais je ne le croyais pas si près. Cependant, envisagez-les courageusement les événements comme des hommes, et préparons-nous au résultat.

Les journaux d'aujourd'hui sont remplis d'articles relatifs aux élections. L'énergie déployée par le gouvernement en promettant des récompenses, en menaçant (et dans certains cas, en punissant), prouvé, à ce qu'on pense, beaucoup d'effet sur ceux de ses employés qui sont électeurs. Néanmoins, on ne considère pas du tout comme certain que le ministère puisse se créer une majorité dans la chambre. Le *Messenger des Chambres*, et, après lui, presque tous les autres journaux de France, ont fait connaître à peu près en entier le plan proposé par le gouvernement; mais quelques détails sont incorrects. Voici ce que j'en pense. Si la nouvelle chambre des députés se montre aussi intraitable que la dernière, la prorogation aura lieu dès que ce fait sera connu, et la dissolution suivra en temps opportun. Durant l'interim, le gouvernement pourra conduire ses opérations sans être le moins dans la nécessité d'avoir recours à des moyens inconstitutionnels pour lever des impôts. Il évitera ainsi de faire des mécontents sous ce rapport, tandis qu'en même temps il avancera rapidement et sans s'écarter de sa route, vers le grand objet qu'il se propose, la suprématie dans la chambre des députés.

Paris, 4 Juin.

On lit dans le *Moniteur*:
Immédiatement après avoir reçu avis de la perte du *Sylène* et de l'*Aventure*, le mi-

nistre de la marine a fait dire au préfet maritime de Toulon, par le télégraphe, de lui transmettre par la même voie, tous les détails qu'il pourrait obtenir relatifs au sort de ces navires. Voici la réponse:
Toulon, 2 juin—24 heures.

Depuis que je vous ai annoncé le naufrage du *Sylène* et de l'*Aventure*, je n'ai reçu aucun détail sur le sort de leurs équipages. La bruit se répand assez généralement, que le dey d'Alger a donné ordre de respecter les prisonniers qu'on pourrait faire. Aussitôt que je recevrai quelque nouvelle relative à ces équipages, je me hâterai de vous la communiquer.

Paris, 5 juin.

Selon les calculs faits au bureau du ministère de la marine, la flotte a dû arriver hier à Alger.

—Il a couru aujourd'hui à la bourse des bruits peu rassurants sur le sort de la première division de l'expédition. Nous ne pouvons croire qu'il y ait rien de positif à cet égard. La baisse des fonds a été attribuée à ces bruits; mais peut-être est-ce la baisse qui leur a donné naissance.

(Journal de Commerce.)

—Le 27 mai le feu a pris à bord d'un transport à l'ancre aux îles d'Hyères. Il a causé de suite. Il était chargé d'équipages de camp, de drogues, &c.; sa valeur est estimée à un million cinq cent mille francs. Heureusement personne n'a péri. Le feu a été occasionné par une bouteille d'acide sulfurique pour l'usage des ballons, qui s'est cassée. Outre le ballon et l'appareil, les flammes ont consumé la tente de M. Bourmont, (pourquoi diable n'était-il pas dessous?), et plusieurs autres tentes et des bagages de l'armée.

(Journal des Débats.)

—Le *Constitutionnel* en parlant de l'incendie de ce transport, dit qu'il était chargé de foin, et estime la perte à 16,000 francs, ce qui est bien différent.

—On dit que des ordres ont été donnés pour la formation, dans les départements du Var et du Rhône, d'une réserve de 15,000 hommes à notre armée d'expédition. Le quartier-général sera fixé à Aix. La liste des présidents des collèges est dressée; et le conseil a été unanime sur tous les points, moins un seul, qui a été changé. Elle sera publiée sous peu.

(Quotidienne Paris, 6 Juin.)

Des lettres circulaires ont été adressées par le cabinet français à toutes les puissances européennes, et particulièrement à celles de la Méditerranée, sur le sujet de l'expédition d'Alger. Il y a à peu près six mois, Mr. de Marcellus, ministre de France à Lucques, fut envoyé pour le même objet près des puissances d'Italie. En même temps il faut espérer que les chambres, aussitôt qu'elles seront réunies, obtiendront des ministres, non seulement un compte exact des dépenses, mais aussi les plus amples informations sur les mesures militaires et diplomatiques relatives à l'expédition d'Alger, ainsi que sur les précautions qu'on a prises pour assurer son succès.

(Constitutionnel.)

Etat de la Louisiane.

PAROISSE ST. CHARLES.

COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse; à la requête de Mr. James P. Freret, Exécuteur-Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse; il sera vendu à l'enchère publique, par le juge encausé sousigné, les objets ci-après détaillés, appartenant à la communauté qui a existé entre le dit feu Sr. Valentin Daublin et dame Charlotte Brouillard son épouse.

SAVOIR:—

1. UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, attenante à la dite habitation nommée Picou, et dont le juge soussigné sera dûment autorisé d'effectuer l'adjudication; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.
2. Un maître nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher.
3. Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison.
4. Une négresse nommée CELESTE, âgée de 22 ans, do. do.
5. Une maîtresse nommée LOUISE, âgée de 35 ans, do. do.
6. UNE VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de voiture et une paire de BŒUFS.

CONDITIONS.

L'habitation payable en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

Les esclaves payables en trois paiements égaux, savoir: un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.

La Voiture, les Chevaux et les Bœufs seront payés en tout Mars prochain.

Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs billets payables à domicile à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Freret.

Les frais d'acte de vente et d'hypothèque à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND, Juge.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Dr. HALPHEN a transporté sa demeure au No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques.

Etat de la Louisiane.

PAROISSE ST. CHARLES.

COUR DES PREUVES.

LUNDI 23 Aout prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, rive gauche du Mississippi, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux & James Freret, ex dernier acquéreur comme Exécuteur-Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugera au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, les ESCLAVES ci-après décrits, les ANIMAUX, les OUTILS ARATOIRES, &c. qui dépendent de cette habitation; et tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Brouillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, où elle se conserve qu'une largeur de dix arpents, et sur laquelle il y a cent quarante arpents de cannes plantées, quatre-vingt-seize arpents de souches et cent sept arpents de maïs, bâteaux, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes; le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent:—SAVOIR:

- JOE, Commandeur, âgé de 50 ans,
- JOHN SMITH, Charpentier, 37 ans,
- JEAN LOUIS, Nègre à talents, 35 ans,
- FRANÇOIS, Charpentier et Laboureur, 50 ans,
- JUPITER, do. do. 40 ans,
- BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32,
- JACQUES, Laboureur, 25 ans,
- WASHINGTON, Laboureur, 30 ans,
- JOE, Laboureur, 25 ans,
- CELESTIN, Laboureur, 36 ans,
- PARIS, Laboureur, 29 ans,
- JOHN, Tanneur, de 35 ans,
- CHARLES, Nègre des champs, 26 ans,
- VALERE, do. do. 25 ans,
- JOHN, do. do. 25 ans,
- SAM WILLIAMS, do. do. 26 ans,
- ADRIEN, Laboureur, 24 ans,
- SAM, Nègre des champs, 40 ans,
- FRANK, do. do. 35 ans,
- HEBRON, do. do. 28 ans,
- CHESTERFIELD, do. do. 25 ans,
- JOHN HO, do. do. 45 ans,
- BILL, do. do. 16 ans,
- AUGUSTE, do. do. 15 ans,
- NAT, Nègre des champs, 14 ans,
- PHILIPPE, do. (infirme) 68 ans,
- MICHEL, do. do. 75 ans,
- LUCINDI, Nègresse des champs, 23 ans,
- CHLOE, do. do. 30 ans,
- LYNNA, fille de Chloé, âgée de 7 mois,
- FANNY, négresse orpheline, 4 ans,
- CHELINE, cuisinière, 38 ans,
- MARIANNE, hôpitalière, 73 ans,
- CHARLOTTE, Nègresse des champs, 22 ans,
- HENRIETTE, do. do. 26 ans,
- SALY, do. do. 25 ans,
- MARY, do. do. 28 ans,
- ADELAIDE, do. do. 14 ans,
- LOUISE, do. do. 40 ans,
- MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans,
- SUCKY, négresse des champs, 13 ans,
- MANSA, do. do. 65 ans.

Les Animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation.

Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS.

1. Treize mille piastres comptant.
2. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquies des vendeurs, comme suit:

Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

En par l'acquéreur payant à la dite banque un intérêt de neuf pour cent par an, et se conformant à ses réglemens.

3. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James P. Freret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs. Les actes de vente, de quittances, main levées d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUIRAMAND, Juge ex-officio encausé.

A VIS.—On offre à frêt, pour N. York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens.—S'adresser rue Royale, No. 116.

28 Juin.

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni sa preuve depuis qu'elle habite la Louisiane désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait, de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.

S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse

19 Avril.—Mps. 07

A VIS.—Les personnes qui doivent à la société qui existait sous la raison de SARRA & THOMAS, sont invitées de régler leurs comptes entre les mains de l'un ou de l'autre des sociétaires, d'ici à la fin d'Aout, jour où le réglemant de la société doit avoir lieu.

22 juillet—3 LOUIS THOMAS.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Hoffman contre le steamboat Plaque-mine capitaine Curry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 aout prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLACQUEMINE, ses appareils et fournitures. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,

24 juillet Marshal.

Clavis & Dumas contre Longuepe.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 5 aout prochain, à midi, 7 CHEVAUX, 8 DRAYS et 2 CHARRETTES, ou autant qu'il pourra pour satisfaire au jugement ci-dessus, ainsi que les frais dans cette poursuite.

L. DAUNOY, Marshal.

R. Davidson contre Jacques Guesson.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. Bernades, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le lundi 9 d'Aout prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis.

Une négresse nommée MARIE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,

9 Juillet, Marshal.

A VIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront traités et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honneur de leur confiance; et continuer sous l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.

13 Juillet—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir:

- Chlorure d'oxyde de sodium de Labarraque à \$1 la bte.
- Régénérateur de Tranche la Houssie à \$1 la bte.
- Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do.
- Vomi Purgatif do. do. 50 cts.
- Grains de Santé du Dr. French à \$4 la douzaine.

Essence d'Anis, de Citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patente, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiane, douze barils essence de térébenthine.

24 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines

EN Gros et en Détail.

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDICINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bouchier & Cie,

Rue des Chapeliers, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bâtimens à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-provisionner avec le plus grand soin et le plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai 07

LE SOUSSIGNE' a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile au No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thoulpitoules, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelats, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 6-m W. C. QUIRK.

5 Piastres de récompense.

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une maîtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans: 5 pieds 3 ou 4 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu rieuse et le menton allongé, la peau rousse; on suppose qu'elle est recueillie dans un des faubourgs Supérieurs.

La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geôle ou au No. 179 chemin du B. ou.

24 Juillet—3f.

\$20 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRONNE de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulangier; appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

DES DUNES POINCY, Rue du Maine.

17 juillet—4f

SANGSUES très grosses

reçues par le navire Bingham, et à vendre par

31 juillet FORESTIER.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUS DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.

Joseph Théodor Boudus contre ses créanciers.

A l'occasion des biens du pétitionnaire ayant été acceptés pour le bénéfice de ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodor Segiers notaire public, Mardi le 23 du mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de l'honorable Justice Lewis, Juge de la dite Cour.

J. L. LEWIS, Greffier.

31 juillet—3

À LOUER.

DEUX négresses, bonnes cuisinières, blanchisseuses et parlant le français et l'anglais. S'adresser au bureau de cette feuille.

22 juillet—3

Davenport et Maxent,

ONT l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin dans la rue Royale No. 182, entre les rues Toulouse et St. Pierre, où ils tiendront constamment un assortiment de provisions pour l'usage des familles. Ils espèrent qu'en vertu des efforts qu'ils ne cessent de faire afin d'exécuter avec zèle et ponctualité, les ordres qu'on pourra leur donner, se rendre dignes du patronage de ceux qui voudront bien leur accorder leur confiance.

15 juillet—3

VICTOR ROUMAGE offre à vendre

les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

- 40 tierçons vinaigre blanc lère. qualité,
- 75 caisses fruits à l'eau de vie,
- 25 do. liqueurs superlèmes,
- D'importations antérieures.
- 200 boques vin de Bordeaux,
- 14 pipes eau de vie de Cognac,
- 70 barils do. blanche, 5mp. preuve
- 600 caisses vin rouge et blanc,
- 25 balles de ligner assorties,
- 10 do. brais jaune pour moutonner,
- 3 do. couteils et coton,
- 10 do. fibres rennes,
- 15 balles eau de cologne,
- 4 balles écritures en liges,
- 4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin—07

HUNDRED THOUSAND Havana

Segars, received by the Charriot and for sale at the Hotel des Etrangers. in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

SANSUES de choix

reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par.

28 Juin FORESTIER, Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby.

13 Juillet—41ps.

A VIS.—Attendu qu'une demande m'a été adressée,

afin de voir rayer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sosthène Allain comme sécurité, savoir l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec Pierre L'Hermite, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit.

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le deux Juillet mil-huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante cinquième année.

JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur, Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

13 Juillet—30

LE Soussigné aurait des conditions avantageuses à proposer à un charretier blanc, homme marié.—S'adresser, rue St. Joseph, No. 110. Faubourg St. Marie. Il est inutile de se présenter si on n'a pas de bonnes recommandations. 17 Juillet.

P. D. HENRY

Magasin à l'instar de Paris.

LE Soussigné, rue de Chartres No. 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris par le Philetus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Parfums métaboliques et autres Toupeurs, Moutures (dit fausse queue), Tournes à bandeau, Métaboliques et autres, au gré du jour.

FRANÇOIS DUPRE.

Crème d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crème de l'Oncombre très fraîche, crème de Calimagon, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Massasar, Pomme de Savon, de toilette, Poudre surfine, Opium, Corail, &c.

Un joli assortiment de broches à tête, à dents, à ongles &c. Peignes d'écaillé à rattraper et fins Peignes d'écaillé gravé à jour;